

TROUSSE DE PREMIERS SECOURS (Établissement)

Fiche de vérification pour le registre.

À conserver dans un cartable par le secouriste responsable, pendant 3 ans.



Unité administrative :

Localisation de la trousse :

FICHE DE VÉRIFICATION DE TROUSSE DE PREMIERS SECOURS (Établissement)						
MATÉRIEL OBLIGATOIRE		DATE de vérification de la trousse de premiers secours				
		Jan	Mar	Mai	Juil	Sep
1	Guide pratique du secouriste en milieu de travail, 5e édition.					
1	Ciseaux à bandage					
1	Pince à échardes					
12	Épingles de sûreté (grandeurs assorties)					
25	Pansements adhésifs stériles (2,5cm x 7,5cm) enveloppés séparément (1po x 3po)					
25	Compresse de gaze stérile (10 cm X 10 cm) enveloppées séparément (4po x 4po)					
4	Rouleaux de bandage gaze stérile (5 cm X 9m) enveloppés séparément (2po x 354po)					
4	Rouleaux de bandage gaze stérile (10 cm X 9 m) enveloppés séparément (4po x 354po)					
4	Pansements compressifs stériles (10 cm X 10 cm) enveloppés séparément (4po x 4po)					
6	Bandages triangulaires					
1	Rouleau de ruban adhésif (diachylon) (2,5 cm X 9 m) (1po x 354po)					
25	Tampons antiseptiques enveloppés séparément					
MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE RECOMMANDÉ						
Gants jetables						
Compresse froide instantanée						
« Que faire lors d'une exposition au sang » (# document CNESST : DC 100-498)						
Masque de poche pour la RCR						
« Aide à l'intervention du secouriste »						
ÉTAT DE LA TROUSSE						
Complète ?						
Propre, en bon état et sans matériel expiré ?						
Facilement accessible ?						
VÉRIFIÉ PAR :						

Veuillez noter que les « minitrousses » ne remplacent pas les trousses « établissement ». Elles peuvent être ajoutées *en supplément* pour des locaux où les risques de blessures sont élevés. La seule trousse qui respecte la réglementation est la trousse « établissement » qui contient ce qui est prescrit par le règlement à l'article 4 et présenté dans le document ci haut. La règle générale est qu'il faut avoir accès à une trousse « établissement » dans un délai de **2-3 minutes**.